

DOSSIERS FERMÉS — INTERNET —

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 7 février 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Raymond Édouard	<p>Monsieur Raymond Édouard ; conseil d'arrondissement du 7 février 2011 :</p> <p>« Concernant une éventuelle fermeture de la ressourcerie de l'Éco-centre de la rue des Carrières.</p> <p>Cet endroit est un véritable pavé d'église où les gens discutent de tout et de rien à la fois, en plus bien sûr de se débarrasser ou bien de faire de réelles découvertes. Et ce qui n'est pas négligeable, j'insiste sur ce mot, une occasion de pratiquer la bonne entente entre citoyens.</p> <p>À ce que je sache, une telle activité s'opère presque d'elle-même, alors pourquoi y mettre fin ? »</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>J. Savard</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, MENTIONNE QU'IL NA PAS ÉTÉ INFORMÉ DE LA DÉCISION DE METTRE FIN AUX ACTIVITÉS DE LA RESSOURCERIE.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, EXPLIQUE QUE L'ÉCO-CENTRE DE LA PETITE-PATRIE EST UNE INSTALLATION QUI RELÈVE DE LA RESPONSABILITÉ DES AUTORITÉS CENTRALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL. IL AJOUTE QUE LA CESSATION DES ACTIVITÉS DE LA RESSOURCERIE DEMEURE ESSENTIELLEMENT ATTRIBUABLE À LA CONFIGURATION DES LIEUX, QUI NÉCESSITE LE DÉGAGEMENT D'AIRES DE MANŒUVRE SÉCURITAIRES POUR LES VÉHICULES.</p>